



M A I R I E

D E

P O U I L L O N

4 0 3 5 0 - L A N D E S

6.1 Police municipale – 2025/160

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 3^{ème} CATÉGORIE
Journée CDC OPEN (Pétanque)**

Le Maire de POUILLON (Landes),

VU la demande présentée par Mr LESGOURGUES Patrice, président du Club de pétanque à Pouillon.

VU les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé publique,

ARRÊTE

Article 1 : Mr LESGOURGUES Patrice, président du Club de pétanque à Pouillon, est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie au local de la pétanque au lac de Luc le 19 octobre 2025 de 07h30 à 20h00, à l'occasion d'une journée de championnat départemental des clubs.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pouillon et Mr LESGOURGUES Patrice, président du Club de pétanque à Pouillon, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUILLON, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Thierry LE PICHON

